

PLAN DE MOBILITÉ DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

RÉPONSES AUX AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES



Monsieur Michel SEROUX
Président de la Communauté de
Communes des Campagnes de l'Artois
1050 Avenue François Mitterrand
BP 26
62810 AVESNES-LE-COMTE

Bapaume, le 30 novembre 2024

Objet : Avis sur l'arrêt-projet du plan de mobilité simplifié de la CC des campagnes de l'Artois.

Monsieur le Président,

Par courrier du 5 septembre dernier, vous avez saisi la Communauté de Communes du Sud-Artois sur le projet de plan de mobilité simplifié des Campagnes de l'Artois.

Je vous informe que le projet de PMS de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a été présenté à notre commission mobilités réunie le 6 novembre 2024.

Ce projet tient compte des enjeux identifiés dans le diagnostic de la mobilité de votre territoire que sont l'accessibilité et la mobilité pour tous les habitants, l'accès aux transports publics et leur utilisation, les modes de transport actifs (marche, vélo), la dépendance à la voiture.

Le plan d'action du PMS s'articule autour de 12 actions en faveur de la mobilité durable et d'une action n° 13 dédiée au développement d'un plan de communication.

Plusieurs de ces actions ont déjà été engagées par votre intercommunalité comme la mise en place d'un dispositif de subvention à l'achat de VAE pour les ménages (action 6) et le covoiturage avec l'adhésion à la plateforme pass pass covoiturage et la communication auprès des employeurs (action 3).

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois envisage de développer un système de TAD tout public organisé avec l'aide du syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités (action 2). Elle envisage aussi d'élaborer un schéma directeur cyclable (action 5) afin de répondre aux enjeux de développement des pratiques du vélo sur son territoire, tout en mettant en place les conditions nécessaires à la sécurité de ces pratiques.

A noter que le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ne prévoit pas de volet relatif au développement de l'électromobilité sur votre territoire.

Suivant l'avis de notre commission mobilités, notre intercommunalité émet un AVIS FAVORABLE sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, en vous proposant de travailler en concertation avec l'équipe technique de notre intercommunalité pour mener des actions coordonnées comme développer des lignes de covoiturage inter-EPCI ou relier les aménagements cyclables sécurisés entre nos deux territoires en croisant les schémas directeurs cyclables élaborés ou en cours d'élaboration.

Veillez recevoir, Monsieur Le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Cordoba

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

RÉPONSE

Nous remercions la Communauté de Communes du Sud Artois pour cette proposition constructive. Travailler en concertation avec l'équipe technique de votre intercommunalité est une excellente opportunité pour mener des actions coordonnées qui bénéficieront à nos territoires respectifs.

Le développement de lignes de covoiturage inter-EPCI et la connexion des aménagements cyclables sécurisés sont des axes de collaboration essentiels. En croisant notre futur schéma directeur cyclable et celui de la CC du Sud Artois, nous pourrions identifier des synergies et garantir une continuité dans les déplacements doux.



**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

Direction du développement, de l'aménagement et de
l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Jodie DUBOIS

Gestionnaire de dossiers urbanisme
Service développement territorial

dubois.jodie@pasdecalais.fr - 03 21 21 91 58

Monsieur Michel SEROUX
Président
Communauté de communes des campagnes de
l'Artois
1050 avenue François Mitterrand
BP 26
62810 AVESNES-LE-COMTE

Vos réf : votre courrier du 5 septembre 2024

Nos réf : DDAE/SOT/U – AC/LCT/JD

Objet : avis du Département – arrêt de projet du plan de mobilité simplifié des campagnes de l'Artois

Monsieur le Président,

Par courrier susvisé, vous avez adressé au Département, pour avis, les documents concernant l'arrêt de projet du Plan de Mobilité Simplifié (PMS) de la communauté de communes des campagnes de l'Artois.

Après l'établissement du diagnostic et une concertation, ce PMS a été élaboré au travers de 4 axes et un axe transversal :

- axe 1 : améliorer les transports publics et désenclaver les zones rurales ;
- axe 2 : favoriser le partage de l'automobile ;
- axe 3 : améliorer les conditions des mobilités actives ;
- axe 4 : mobilités solidaires et aménagement des services à la population ;
- axe transversal : plan de communication auprès des habitants et des salariés du territoire, organisation d'actions de sensibilisation à la mobilité durable.

Le Département prend en considération plusieurs éléments de ce projet au regard de ses compétences :

- les mobilités alternatives, particulièrement le covoiturage et les aménagements cyclables ;
- l'itinérance et la randonnée pédestre ;
- les espaces naturels sensibles ;
- la mobilité routière, particulièrement les routes départementales ;
- la biodiversité sur les propriétés départementales.

D'une part, les données du diagnostic sont riches et permettent de mieux cerner le territoire et ses habitants, et met en lumière les besoins qui en découlent. De plus, il est pertinent d'expliquer la démarche qui a permis d'aboutir à la rédaction de ce plan, cela démontre le caractère participatif de son élaboration.

Toutefois, l'ajout de carte notamment pour cibler les pôles de proximité, ou encore pour les différents flux serait utile pour comprendre davantage la géographie du périmètre concerné.

Au regard du plan d'actions, il aurait été intéressant de quantifier les objectifs liés aux actions. Notons que le diagnostic ne présente pas l'état initial des parts modales pour chacun des moyens de transport, ni les objectifs de report visés par la collectivité. Cette analyse aurait facilité l'évaluation de l'action, son renouvellement ainsi que son suivi par la collectivité.

RÉPONSE

Les cartes de flux existent, mais elles n'ont pas été reprises dans la synthèse du livrable final par souci de concision. En effet, les flux domicile-travail ne constituent pas un élément déterminant des actions déployées par la suite, qui se concentrent principalement sur la mobilité du quotidien (aller chercher ses enfants à l'école, se rendre au sport,...) et de loisirs. Cette dernière, pour l'heure, ne bénéficie d'aucune donnée assemblée ni de cartographie spécifique.

Pour répondre à cette remarque, la Communauté de Communes pourra intégrer le diagnostic en annexe, permettant de visualiser les cartes.

Par ailleurs, les objectifs liés à ces actions seront intégrés au PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) et feront l'objet d'une évaluation quantitative dans ce cadre.

Le Département attire votre attention sur la partie des résultats des concertations : lors des tables rondes, des racks à vélos (également appelé pince-roue ou râtelier) ont été proposés afin de favoriser l'intermodalité.

Néanmoins, lors d'une intermodalité, les usagers sont susceptibles de laisser leur vélo à la demi-journée ou même à la journée. Dans ce cas, il est conseillé d'aller plus loin que ce rack à vélo qui n'est pas assez sécuritaire. Comme l'exige la loi pour le stationnement courte durée, les arceaux sont plus appropriés, permettant de stabiliser le vélo et de fixer le cadre et une roue, voire proposer des box vélos pour les stationnements de plus longue durée, comme cela existe aux abords des gares.

RÉPONSE

Cette action sera intégrée dans le cadre de notre stratégie cyclo, en particulier dans l'élaboration du Schéma cyclable à venir.

De plus, pour certaines actions, il aurait été judicieux d'indiquer l'emplacement géographique de celles-ci. Par exemple, pour l'autopartage, des lieux de « pool » auraient pu être préinscrits pour faciliter sa mise en œuvre.

RÉPONSE

Les actions identifiées dans le PDMS seront approfondies dès qu'elles entreront en phase de mise en œuvre. Elles feront l'objet de fiches détaillées précisant les lieux d'implantation, accompagnées d'une étude approfondie pour identifier les secteurs géographiques les plus appropriés.

Sur la partie location de vélos en courte et longue durée, le développement progressif proposé va permettre de suivre le développement des infrastructures dédiées aux vélos et se corrèlera plus facilement à l'évolution de sa part modale.

Dans la synthèse des actions, beaucoup d'entre elles sont en catégorie 1, c'est-à-dire à court terme. Cela entraîne une part importante d'actions dès le début de sa mise en œuvre et les éléments financiers seraient sollicités au début de ce plan d'actions.

RÉPONSE

La concentration d'actions en catégorie 1 reflète la volonté de répondre rapidement aux priorités identifiées. Toutefois, une planification rigoureuse sera mise en place pour répartir les efforts et les ressources financières sur l'ensemble de la durée du plan d'actions, afin d'assurer une mise en œuvre progressive et équilibrée.

Concernant le covoiturage, le schéma interdépartemental identifie plusieurs sites de covoiturage sur la zone concernée :

Commune	Localisation	Etat	Nombre de places réalisées ou issues du schéma
Tincques	RD77	projet	15 places
Bavincourt	carrefour RN25/RD8	projet	10 places
Aubigny-en-Artois	aire de l'Atrébatie	réalisé	19 places
Avesnes-le-Comte	l'aire d'Avesnes-le-Comte	réalisé	13 places

Si des projets sur les communes de Tincques et Bavincourt viennent à émerger, le Département se tient à disposition du porteur de projet.

RÉPONSE

Nous ne manquerons pas de faire remonter au Département les besoins et opportunités identifiés. Votre disponibilité pour accompagner d'éventuels projets sur les communes de Tincques et Bavincourt est notée et sera prise en compte dans nos échanges futurs.

D'autre part, le schéma cyclable de votre collectivité n'est pas encore réalisé et l'étude devrait démarrer l'année prochaine.

Dans ce cadre, le lien avec les itinéraires de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) ne peut être effectué. Le Département devra être sollicité pour vérifier les éventuels impacts sur ce PDIPR.

De plus, le Département a approuvé en Conseil départemental le 30 janvier 2023 son plan vélo départemental 2022-2027, regroupant 4 orientations déclinées en 13 actions :

- impulser le développement d'un réseau cyclable attractif, sécurisé, maillé et adapté aux enjeux actuels de mobilité ;
- faire du Département un acteur exemplaire de la mobilité du quotidien à vélo ;
- mettre le vélo au service d'une mobilité plus inclusive et solidaire ;
- animer une dynamique territoriale pour répondre aux besoins des usagers en matière de vélo.

Dans son orientation n°1, le Département a piloté et financé des études de sécurisation des collèges, particulièrement celle sur la desserte cyclable du collège Val du Gy d'Avesnes-le-Comte en 2018 qui pourra alimenter les réflexions de la collectivité.

Enfin, pour votre parfaite information, le Département porte un projet de réseau points nœuds dans le cadre du programme européen XTravel, pour lequel votre collectivité sera bientôt sollicitée.

Il participera directement à l'action 5 du plan vélo départemental « Encourager et sécuriser la pratique du vélo via la réalisation de jalonnements cyclables sur un réseau d'itinéraires recommandés structurants, empruntant des routes peu fréquentées ».

Il est à noter que ce réseau devra, à terme, remplacer les anciennes boucles cyclo-touristiques départementales évoquées dans votre document.

RÉPONSE

Nous prenons bonne note des éléments mentionnés. Le Département sera bien évidemment sollicité lors de l'élaboration de nos documents, notamment pour vérifier les éventuels impacts sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Nous intégrons également dans nos réflexions les orientations du plan vélo départemental 2022-2027, et les études déjà menées, comme celle concernant la desserte cyclable du collège Val du Gy d'Avesnes-le-Comte et du collège Jean Monnet d'Aubigny en Artois seront prises en compte.

Enfin, nous restons attentifs au projet de réseau points nœuds porté par le Département dans le cadre du programme XTravel, et participerons activement aux échanges. L'évolution vers un réseau d'itinéraires recommandés structurants sera une perspective intéressante à intégrer dans nos projets.

A ce titre, le Département vous invite à aller plus loin dans ce schéma cyclable et privilégier un schéma directeur des modes actifs.

Celui-ci permettrait de traiter davantage de sujets. Il pourrait traiter de l'apaisement des agglomérations, dont notamment les pôles générateurs et d'inclure les autres formes de déplacements actifs dans le plan de mobilité simplifié. A l'exception du pédibus, la marche comme mode de déplacement à part entière pourrait être aussi traitée.

La question de la « marchabilité » de l'espace public est un enjeu important des années à venir et pourrait être intégrée dans ce schéma directeur des modes actifs en précisant la continuité des itinéraires piétons dans les bourgs et les villages et, derrière, de la remise en cause de la place de l'automobile sur ces emprises.

Pour toute expertise territoriale sur le vélo et la marche, le Département vous invite à prendre contact avec l'association droit au vélo (ADAV), qui dispose de données sur votre territoire.

Par ailleurs, dans l'étude de la 2 fois 2 voies de la route départementale 939, le Département étudie la possibilité de la doubler, ainsi qu'un projet d'aménagement sur place entre Aubigny-en-Artois et Ligny-Saint-Flochel.

Sous réserve du respect des éléments listés ci-dessus, le Département émet un avis favorable sur votre projet, et reste à votre disposition pour tout projet d'aménagement cyclable, de biodiversité et d'aire de covoiturage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arras, le 29 novembre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Jean-Luc DEHUYSSER
DGA Directeur du pôle aménagement et développement
territorial

RÉPONSE

Nous avons effectivement envisagé de prendre en compte la marche dans nos documents de planification. Nous partageons l'idée que ce schéma directeur cyclable permettrait de traiter des sujets plus larges, telle que la « marchabilité » qui constitue un enjeu important. De plus, notre réseau de parcours de randonnée étant déjà bien développé, il devra être intégré aux documents de planification.

Nous prenons donc en compte les recommandations émises.



Région
Hauts-de-France

Le Président
Le Vice-Président

Réf : DIMCSNE-2024-027683
Dossier suivi par : Céline ZABOROWSKI
Tél : +33374271936
Mail : Celine.ZABOROWSKI@hautsdefrance.fr

AVIS DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Monsieur Michel SEROUX
Président de la Communauté de Communes
des Campagnes de l'Artois
1050 avenue François Mitterrand
BP 26
62810 AVESNES LE COMTE

Lille, le 16 JAN. 2025

Objet : Élaboration du Plan de Mobilité Simplifié des Campagnes de l'Artois - Consultation

chr
Monsieur le Président,

Par courrier en date du 5 septembre 2024, vous avez transmis à la Région Hauts-de-France pour avis, au titre de l'article L1214-36-1 du code des transports, le plan de mobilité simplifié de votre communauté de communes approuvé par votre conseil communautaire le 27 juin 2024.

Les actions stratégiques qui ressortent de votre étude semblent particulièrement bien adaptées aux enjeux de votre territoire, notamment en vue d'améliorer l'offre de transport public ou encore de favoriser le partage de l'automobile.

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la Région a initié des travaux à l'échelle des bassins de mobilité. Ce nouvel espace de concertation a vocation à répondre aux attentes relatives à la mobilité quotidienne de la population ; attentes qui peuvent dépasser largement les frontières administratives d'une seule Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Aussi, l'élaboration et la mise en œuvre des contrats opérationnels de mobilité (COM) et des plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire (PAMS) devront faciliter, en particulier, les collaborations et échanges entre votre communauté de communes et la Région.

Avec notre regard d'AOM régionale et de chef de file de la mobilité, les services régionaux ont formulé quelques remarques concernant votre plan de mobilité simplifié que vous trouverez annexées à ce courrier.

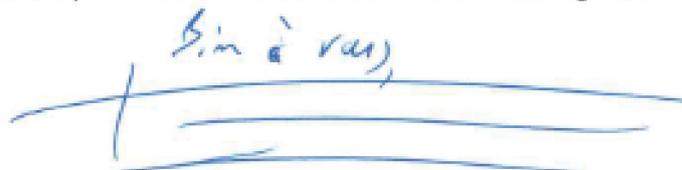
Les grandes priorités régionales concernant la mobilité, identifiées dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), sont globalement bien appréhendées, s'agissant par exemple des objectifs visant à améliorer l'intermodalité et l'accessibilité de votre territoire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Chr


Christophe COULON

Vice-Président en charge des mobilités, des
infrastructures de transports et des ports

Sim à vas,


Xavier BERTRAND

P.J. : Document annexe



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

ANNEXE 1

Remarques de la Région Hauts-de-France relatives au plan de mobilité simplifié de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois

❖ AXE 1 – Améliorer les transports publics et désenclaver les zones rurales

Action 1 : Améliorer les transports régionaux

Les services régionaux sont à disposition pour dialoguer à ce sujet. Des échanges peuvent être engagés afin que votre communauté de communes puisse donner plus de détails à la Région, en vue de leur analyse (faisabilité technique et financière), préalable à toute décision d'évolution de l'offre de transport.

Néanmoins, il convient de rappeler que le contexte financier ne va pas vers un développement de l'offre mais d'une optimisation du réseau actuel à coût constant, en l'absence de nouvelles ressources financières pour la Région.

RÉPONSE

Nous accueillons favorablement la proposition d'échanges avec les services de la Région afin d'approfondir l'analyse de faisabilité technique et financière des améliorations à apporter à l'offre de transport régionale.

❖ Axe 2 : Favoriser le partage de l'automobile

Action 3 : Adhésion à Pass Pass covoiturage et communication auprès des employeurs

Le choix de votre communauté de communes de se tourner vers la plateforme Pass Pass covoiturage est pertinent afin de pouvoir toucher un public plus large, dépassant les frontières de votre territoire.

Action 4 : Expérimenter un système d'autopartage

La Région partage le fait de tenir compte des personnes non motorisées ou ne disposant pas de voiture pour se déplacer sur les territoires. L'autopartage peut répondre à un besoin complémentaire au covoiturage et d'autant plus en zone rurale.

Action 5 : Elaborer un Schéma Directeur Cyclable

Le Plan vélo régional 2024-2028 a été adopté par la Région en octobre 2023. Il devra être pris en compte dans le cadre de l'élaboration de votre Schéma Directeur Cyclable. Les services régionaux sont disponibles pour répondre à l'ensemble de vos questions.

RÉPONSE

Action 5 : Nous intégrerons le Plan Vélo Régional 2024-2028 dans l'élaboration de notre Schéma Directeur Cyclable et solliciterons les services régionaux pour accompagner cette démarche.

❖ Axe 4 : Mobilités solidaires et aménagement des services à la population

Le PDMS est en pleine cohérence avec les démarches engagées à l'échelle du bassin de mobilité de l'Arrageois dans le cadre du Plan d'Actions commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS).

Action 11 : Encourager la création d'un transport solidaire associatif

Ce type de transport est intéressant pour compléter l'offre de transport sur le territoire. Toutefois, les profils du public concernés devront être définis en amont afin de ne pas entrer en concurrence avec les offres déjà existantes.

RÉPONSE

nous sommes conscients de l'importance de définir précisément les profils des publics concernés afin de garantir une parfaite complémentarité avec les offres existantes. Nous nous engageons à travailler en concertation avec les acteurs locaux pour structurer ce dispositif de manière pertinente et adaptée aux besoins réels du territoire.

13 FEV. 2025

Arras, le 4 février 2025

Communauté de Communes des
Campagnes de l'Artois

Monsieur Michel SEROUX

Président de la C.C.C.A.

1050 avenue F. Mitterrand

BP 26

62810 AVESNES-LE-COMTE

Pôle Mobilité et Infrastructures

Direction de la Mobilité

FR/OA/SD/SM/FT/CD/HM

Affaire suivie par : Mme Cindy DUBYK - 03.21.21.86.57 - c.dubyk@cu-arras.org

Objet : Avis PDMs des Campagnes de l'Artois

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 5 septembre 2024, vous avez sollicité l'avis de la Communauté urbaine d'Arras concernant votre plan de mobilité simplifié. Après avoir pris connaissance de son contenu, je souhaite tout d'abord saluer la qualité du travail et l'ambition portée par le territoire en matière de mobilité.

La question de la mobilité en secteur rural est complexe. En s'appuyant sur l'offre régionale TER et cars existante, vous bénéficierez d'une base pour développer les dessertes sur votre territoire, depuis et vers les territoires voisins. La Communauté urbaine d'Arras porte également une attention particulière sur ces dessertes, un travail partenarial pourrait être engagé pour soutenir les demandes faites à la Région.

Concernant le covoiturage, le travail partenarial entre Hauts De France Mobilités (H.D.F.M), le CEREMA et les EPCI, lauréats de l'appel à partenariats sur le covoiturage, permettra de poursuivre les actions en travaillant notamment au-delà de nos limites territoriales.

À propos du développement des itinéraires cyclables, le SCOTA a mené en 2019 une étude ayant conduit à l'élaboration d'un schéma directeur cyclable. Ce travail, mené sur l'ensemble du territoire du SCOTA a permis d'identifier des itinéraires de liaison entre nos 2 territoires. Ces itinéraires ont par ailleurs été repris dans le schéma directeur des aménagements cyclables de la CUA. Nos équipes se tiennent à disposition pour poursuivre ce travail.

Enfin, la CCCA et la CUA appartenant au même bassin de mobilité – bassin arrageois – les actions en faveur des publics fragiles pourront faire l'objet d'échanges avec la Région.

Restant à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente
Mobilité – Transport – Grands projets



Françoise ROSSIGNOL

RÉPONSE

Nous remercions la Communauté Urbaine d'Arras pour son retour constructif. Nous prendrons contact avec ses services afin d'aborder les différents sujets et engager un travail partenarial. En confrontant les différentes études menées sur notre territoire et ceux avoisinants, nous pourrions enrichir notre schéma directeur cyclable, identifier des synergies et assurer une continuité des déplacements doux.